



- ◆ Trabajo realizado por el equipo de la Biblioteca Digital de la Fundación Universitaria San Pablo-CEU

## L'HOMME AU MASQUE DE FER.

Ce fut seulement vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que se produisit, pour la première fois, dans le public, l'histoire mystérieuse et terrible du *Masque de fer*.

En 1745, parut à Amsterdam, un volume in-12 intitulé : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, sans nom d'auteur, comme tous les livres qui s'imprimaient clandestinement en Hollande ou ailleurs. C'était une histoire galante et politique de la cour de France, sous des noms imaginaires, depuis la mort de Louis XIV. Ce livre eut une telle vogue, en Hollande et surtout en France, qu'on le réimprima la même année, et en 1746 avec des augmentations et même avec une *clef*. Cet ouvrage ne renfermait guère d'ailleurs que des faits déjà connus et narrés ailleurs avec moins d'obscurité. Une anecdote vraiment extraordinaire, qu'on trouve dans ces mémoires, semble avoir été la seule cause du bruit qu'ils firent à leur apparition.

« N'ayant d'autre dessein, disait l'auteur, que de raconter des choses ignorées ou qui n'ont point été écrites, ou qu'il est impossible de taire, nous allons passer à un fait

peu connu qui concerne le prince *Giafer* (le comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de M<sup>lle</sup> de La Vallière), qu'*Ali-Homajou* (le duc d'Orléans, régent) alla visiter dans la forteresse d'*Ispahan* (la Bastille), où il était prisonnier depuis plusieurs années. » Voici maintenant la relation de l'auteur *persan* : *Cha-Abas* (Louis XIV) avait un fils légitime, *Sephi-Mirza* (Louis, dauphin de France), et un fils naturel, *Giafer* : ces deux princes, différents de caractère comme de naissance, étaient toujours en querelle et en rivalité. Un jour *Giafer* s'oublia au point de donner un soufflet à *Sephi-Mirza*. *Cha-Abas*, informé de l'outrage qu'avait reçu l'héritier de sa couronne, assemble ses conseillers et leur expose la conduite du coupable, qui doit être puni de mort, selon les lois du pays ; mais un des ministres imagine d'envoyer *Giafer* à l'armée, qui était alors sur les frontières, du côté du *Feldran* (la Flandre), de le faire passer pour mort, peu de jours après son arrivée, et de le transférer de nuit avec le plus grand secret dans la citadelle de l'île d'*Ormus* (les îles Sainte-Marguerite), pendant qu'on célébrerait ses obsèques aux yeux de toute l'armée, et de le retenir dans une prison perpétuelle. Cet avis prévalut et fut exécuté, de sorte que le prince, dont l'armée pleurait la perte prématurée, conduit par des chemins détournés à l'île d'*Ormus*, était remis entre les mains du commandant de cette île. Le seul domestique, possesseur de ce secret d'*Etat*, avait été massacré en route par les gens de l'escorte, qui lui désfigurèrent le visage à coups de poignard, afin d'empêcher qu'il fût reconnu. « Le commandant de la citadelle d'*Ormus* traitait son prisonnier avec le plus profond respect ; il le servait lui-même et prenait les plats à la porte de l'appartement des mains des cuisiniers

dont aucun n'a jamais vu le visage de *Giafer*. Ce prince s'avisa un jour de graver son nom sur le dos d'une assiette avec la pointe d'un couteau. Un esclave entre les mains de qui tomba cette assiette, crut faire sa cour en la portant au commandant, et se flatta d'en être récompensé ; mais ce malheureux fut trompé, et on s'en défit sur-le-champ, afin d'ensevelir avec cet homme un secret d'une si grande importance. *Giafer* resta plusieurs années dans la citadelle d'*Ormus*. On ne la lui fit quitter, pour le transférer dans celle d'*Ispahan*, que lorsque *Chah-Abas*, en reconnaissance de la fidélité du commandant, lui donna le gouvernement de celle d'*Ispahan* qui vint à vaquer. On prenait la précaution, tant à *Ormus* qu'à *Ispahan*, de faire mettre un masque au prince, lorsque pour cause de maladie, ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue. Plusieurs personnes dignes de foi ont affirmé avoir vu plus d'une fois ce prisonnier masqué et ont rapporté qu'il tutoyait le gouverneur, qui au contraire lui rendait des respects infinis.»

« *Ali-Homajou* mourut peu de temps après la visite qu'il fit à *Giafer*, » conclut l'auteur. *Giafer* aurait donc été encore vivant vers 1723, année de la mort du duc d'Orléans.

Tel fut le fondement de la plupart des versions qui circulèrent depuis sur l'aventure du prisonnier masqué. Ce sujet devint aussitôt l'aliment de controverses historiques tellement nombreuses qu'il nous est impossible de les suivre, non-seulement de point en point, mais encore de donner l'analyse de la plupart d'entre elles, qui ne s'appuient du reste que sur le témoignage, peu respectable, des *Mémoires de la cour de Perse*, dont l'auteur,

comme il est facile de le prouver, n'est autre que Voltaire. On sait que tous les moyens lui semblaient bons pour accréditer son système, et que plus d'une fois il recourut au mensonge et s'affubla d'un déguisement quelconque, avec la certitude d'être reconnu à son style et à son esprit : ainsi tour à tour il s'intitulait Aaron Mathathai, Jacques Aimon, Akakia, Akib, Alethès, Alethof, Aletopolis, Alexis, Arty, et créait cent autres pseudonymes plus ou moins transparents ; ou bien, gardant l'anonyme dans ses ouvrages les plus importants comme dans ses plus minces opuscules, il employait sans cesse les presses clandestines de Hollande. Jaloux du succès des *Lettres persanes* de Montesquieu, Voltaire écrivit les *Mémoires de la cour de Perse*, et il y déposa l'anecdote du *Masque de fer*, dont il voulait orner bientôt son *Siècle de Louis XIV*, auquel il travaillait déjà.

Ce qu'il y a de vrai dans cette histoire du comte de Vermandois, c'est qu'arrivé au camp devant Courtray, au commencement du mois de novembre 1683, il se trouva mal le 12 au soir et mourut le 19 d'une fièvre maligne. (Les *Mémoires de Perse* en font la peste, afin d'effrayer et d'écarter tous ceux qui auraient envie de le voir.) M<sup>lle</sup> de Montpensier, qui raconte ainsi la mort du comte de Vermandois, était contemporaine des faits et mérite une confiance que n'ont jamais pu conquérir les *Mémoires de la cour de Perse*.

Du reste, en 1745, le baron de Crunynge (1) prouva victorieusement que l'aventure du prisonnier masqué devait être mise au rang des bruits populaires et des anecdotes romanesques et absurdes dans lesquelles la vrai-

(1) Voyez sa lettre insérée dans la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des Savants de l'Europe*, numéro du mois de juin 1745.

*semblance n'est pas même observée.* Ce mensonge trouva un adversaire encore plus redoutable dans le savant bibliographe Prosper Marchand, qui (1) convainquit d'erreurs et même d'ignorance l'auteur de la *Clef des Mémoires de Perse*.

Sept ans après que l'homme au masque de fer eut été signalé à la curiosité des anecdotes, Voltaire fit paraître le *Siècle de Louis XIV* en deux volumes in-12 : on chercha en vain dans cette édition quelques détails sur le prisonnier mystérieux qui faisait alors le sujet de tous les entretiens. Ce ne fut que dans les éditions augmentées de 1753 que Voltaire se décida enfin à parler de ce personnage plus explicitement qu'on n'avait fait jusqu'alors ; il assigna une date au commencement de cette captivité : *quelques mois après la mort du cardinal Mazarin* ; il donna le portrait de la victime ; il n'oublia pas de décrire le masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui laissaient au prisonnier la liberté de manger avec ce masque sur son visage ; enfin il fixa l'époque de la mort de cet inconnu, *enterré en 1703, la nuit, à la paroisse Saint-Paul*. Voltaire ajoutait cette réflexion remarquable : « Quand on envoya cet inconnu dans l'île Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun personnage considérable. »

Le succès du petit roman inventé par Voltaire contribua surtout à la vogue du *Siècle de Louis XIV*, et l'engouement était tel à cet égard, qu'à peine écoutait-on les justes réclamations de La Baumelle, qui, dans ses *Notes critiques*, prouva que l'histoire du Masque de fer était tirée d'un misérable pamphlet intitulé les *Mé-*

(1) Voyez sa lettre insérée dans la *Bibliothèque française*, à la date du 30 décembre 1745.

*moires de Perse*. Ce fut aussi l'opinion de Prosper Marchand : il regarda la relation de Voltaire comme un emprunt fait aux *Mémoires de Perse*, mais *revu, augmenté et retranché*.

La critique avait alors commencé à retourner en tous sens le champ fertile des conjectures historiques. On écarta bientôt la première interprétation qui avait tenté de reconnaître le comte de Vermandois pour le *Masque de fer*, et divers écrivains de Hollande se réunirent pour accréditer un paradoxe basé, tant bien que mal, sur l'histoire : ils avancèrent que le prisonnier masqué était certainement un jeune seigneur étranger, gentilhomme de la chambre d'Anne d'Autriche, et *véritable frère* de Louis XIV. La source de cette singulière et scandaleuse anecdote fut un petit livre assez rare, imprimé à Cologne, par Pierre Marteau, en 1696, in-12, sous ce titre : *les Amours d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, avec M. le cardinal de Richelieu* ; mais, il est facile de se convaincre, à la lecture de ce pamphlet, que le manuscrit original portait seulement les initiales C. d. R., qu'un imprimeur ignorant ou de mauvaise foi a traduits par *cardinal de Richelieu*, quoique ce ministre jouât dans l'ouvrage un rôle bien distinct de celui de père. Le C. de R. signifie le *comte de Rivière*, et ce comte est le *Giafer* des *Mémoires de Perse*. Mais, c'est trop longtemps remuer ce borborygme : laissons là cette imagination d'une cervelle en délire, qui n'a pas craint de s'attaquer à la femme la plus pure dont l'histoire ait jamais conservé le nom.

Une autorité plus importante que celle d'un pamphlet *arabographe* avait accrédité en France l'opinion très-in vraisemblable, qui représentait le duc de Beaufort comme l'homme au Masque de fer. Lagrange-Chancel, qui devait

à ses *Philippiques* l'avantage d'avoir puisé quelques documents traditionnels aux lieux mêmes où le prisonnier avait habité vingt ans avant lui, écrivit une lettre publiée dans *l'Année littéraire* en 1758, pour réfuter certains points de la narration du *Siècle de Louis XIV*. Il disait que M. de Lamotte-Guérin, gouverneur des îles Sainte-Marguerite, du temps qu'il y était détenu (en 1718), lui avait assuré que ce prisonnier était le duc de Beaufort, amiral de France, qu'on croyait mort au siège de Candie, et qui fut traité de la sorte afin que cet *amiral* n'entravât pas les opérations de Colbert, chargé du département de la marine.

Lagrange-Chancel étant mort l'année même de la publication de sa lettre, Voltaire ne rentra dans la lice qu'après que Saint-Foix et le père Griffet y furent descendus; mais, ce ne fut pas pour se mesurer avec eux.

En 1768, le paradoxe s'empara de nouveau du Masque de fer, et Saint-Foix, par une lettre insérée dans *l'Année littéraire*, essaya de faire valoir une hypothèse qui avait du moins le mérite de la singularité, et qui réussit à ce titre auprès des amis du merveilleux : Saint-Foix imagina que le prisonnier masqué était le duc de Monmouth, fils de Charles II, décapité à Londres le 15 juillet 1685. Un M. de Palteau, de la famille de Saint-Mars, publia bientôt après, dans *l'Année littéraire*, quelques traditions de famille qu'il avait déjà transmises à Voltaire, sans que celui-ci jugeât le moment venu d'en faire usage. Il résultait de ces notes que l'homme du Masque était connu sous le nom de *Latour* dans ses différentes prisons; que quand il mourut, en 1704 (1703), on mit dans le cercueil des *drogues pour consumer le corps*; que cet homme, *blanc de visage et bien fait de corps*, quoiqu'il

eût la *jambe un peu trop fournie par le bas*, semblait être dans la force de l'âge, malgré sa chevelure blanche, etc., etc.

Saint-Foix revint encore à la charge pour achever de détruire les présomptions qui pouvaient exister en faveur du duc de Beaufort : ce système de Lagrange-Chancel ne reposait que sur un oui-dire. Le système présenté par Saint-Foix semblait prévaloir, lorsque le père Griffet, savant éditeur de *l'Histoire de France* du père Daniel, et auteur lui-même d'une bonne *Histoire de Louis XIII*, publia son *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire* (in-12, Liège, 1769). Ce jésuite, qui avait exercé à la Bastille le ministère de confesseur durant neuf ans, était plus que personne en état de lever le voile épais étendu sur le prisonnier masqué. Le père Griffet surpassa encore ce qu'on attendait de son esprit juste et impartial, en citant, pour la première fois, le journal manuscrit de M. Dujunca, lieutenant du roi à la Bastille en 1698, et les registres mortuaires de la paroisse de Saint-Paul.

Suivant ce journal, dont l'authenticité ne fut point révoquée en doute, le prisonnier masqué arriva, de Pignerol à la Bastille, le jeudi, 18 septembre 1698, à trois heures après midi. La mort de cet homme était mentionnée dans le journal, à la date du lundi 19 novembre 1703. « Il fut enterré le mardi, 2 novembre, à quatre heures du soir après midi, dans le cimetière de Saint-Paul : son enterrement coûta 40 livres. « Voici donc enfin des dates précises.

L'extrait des registres de sépulture confirmait l'exactitude du journal de M. Dujunca : « L'an 1703, le 19 no-

vembre, *Marchialy*, âgé de quarante-cinq ans, ou environ, est décédé dans la Bastille; duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de Saint-Paul, sa paroisse, le 20 dudit mars... » Cet extrait fut collationné sur le registre original, où le nom de *Marchialy* était écrit avec beaucoup de netteté.

De plus, le père Griffet crut devoir relater quelques faits qu'il tenait d'un des derniers gouverneurs de la Bastille, Jourdan Delaunay, mort en 1749. Dès que le prisonnier fut mort, on avait brûlé généralement tout ce qui était à son usage, comme linge, habits, matelas, couvertures; on avait regratté et reblanchi les murailles de sa chambre, changé les carreaux, et fait disparaître les traces de son séjour, de peur qu'il n'eût caché quelque billet ou quelque marque. Après avoir rapporté ces nouvelles pièces d'un procès qu'on avait débattu en l'air jusque-là, le père Griffet examina et réfuta tour à tour les *Mémoires de Perse* et les lettres de Lagrange-Chancel, de M. de Palteau et de Saint-Foix. Puis il rapprocha les différentes traditions, pour en faire ressortir les contradictions et les invraisemblances : il en tira seulement deux faits, incontestables à ses yeux, savoir, que le prisonnier avait les cheveux blancs et que son masque était de velours noir. Quant aux trois opinions émises au sujet de ce personnage, il ne voulut reconnaître ni le duc de Beaufort, ni le duc de Monmouth dans ce prisonnier d'État, et il préféra pencher du côté de la version des *Mémoires de Perse*, parce que le comte de Vermandois lui semblait entrer plus naturellement dans cette mystérieuse captivité, dont il fixa le commencement à l'année 1683 plutôt qu'à l'année 1661, comme avait fait Voltaire, plutôt qu'à l'année 1669, comme le prétendait Lagrange-

Chancel, plutôt qu'à l'année 1683, comme l'exigeait le système de Saint-Foix.

Mais le père Griffet ne donnait aucune raison qui l'autorisât à choisir la date de 1683 avec l'opinion qu'on y rattachait : il répéta les motifs que Saint-Foix avait développés avec une solide logique contre la supposition de Lagrange-Chancel, et il ajouta que le duc de Beaufort, non-seulement n'était pas capable d'entraver les projets du roi et de Colbert, mais encore bornait ses fonctions à celles de *grand-maitre, chef et surintendant de la navigation et commerce de France*, la charge d'amiral ayant été supprimée par le cardinal de Richelieu. Il traita d'absurde la supposition de Saint-Foix, parce qu'un faux duc de Monmouth n'eût pas réussi à tromper les officiers de justice et les soldats qui le conduisirent au supplice; et que d'ailleurs le véritable duc aurait-il été soustrait à l'échafaud, ne pouvait demeurer ignoré à la Bastille après la révolution d'Angleterre.

Quant à la supposition qui faisait du comte de Vermandois le prisonnier mystérieux, le père Griffet ne l'adoptait qu'à cause du rapport de la date de sa captivité à la Bastille, tout en déclarant vouloir attendre, pour former une décision, qu'on eût la date certaine de l'arrivée de ce personnage à la citadelle de Pignerol; car, jusque-là, on ignorait la vérité : il y a grande apparence qu'on ne le saura jamais, disait-il à l'exemple du lieutenant de police d'Argenson. Mais ce qui infirme le jugement du père Griffet relative au comte de Vermandois, c'est une lettre de la présidente d'Osembray (1), qui parle des regrets infinis que laissa en mourant ce fils de Louis XIV et de M<sup>lle</sup> de

(1) Dans le recueil de Bussy-Rabutin.

La Vallière, qui avait *donné des marques d'un prince extraordinaire*; — c'est l'épithète gravée à la louange du défunt dans le chœur de l'église cathédrale d'Arras; — c'est surtout le témoignage des *Mémoires de M<sup>lle</sup> de Montpensier*. Saint-Foix, en répondant aussitôt au père Griffet, s'attacha surtout à démontrer que le Masque de fer ne pouvait être le comte de Vermandois. Pour répondre à un nouvel écrit du père Griffet, il fit venir (1770) d'Arras l'extrait des registres du chapitre de la cathédrale, constatant que Louis XIV avait désiré que son fils fût inhumé dans le même caveau qu'Élisabeth, comtesse de Vermandois, et femme de Philippe d'Alsace, comte de France, morte en 1182; qu'une somme de 10,000 livres avait été donnée au chapitre pour la fondation d'un obit à perpétuité en mémoire du comte de Vermandois; et que pour cet anniversaire, trois ans après l'enterrement, le roi avait fait don au chapitre d'un *ornement complet de velours noir et de moire d'argent, avec un dais aux armes du comte de Vermandois, brodées en or*. Comment concilier ces honneurs funèbres avec la prison perpétuelle du fils de Louis XIV? — La mort du père Griffet, arrivée l'année suivante (1771), mit un terme à cette longue et curieuse discussion.

Louis XV fut souvent pressé par ses courtisans sur le sujet du Masque de fer, qu'il abordait sans répugnance et qu'il entendait en souriant approfondir devant lui. A l'occasion des deux systèmes débattus par Saint-Foix et le père Griffet, Louis XV hochait la tête et dit : « Laissez-les disputer; personne n'a dit encore la vérité sur le *Masque de fer*. » Une autre fois, le premier valet de chambre du roi, Laborde essayant de mettre à profit un

moment d'abandon et de familiarité de son maître, pour s'approprier sans péril ce secret qui avait causé, disait-on, la mort de plusieurs personnes, Louis XV l'arrêta dans ses conjectures par ces mots : « Vous voudriez que je vous dise quelque chose au sujet du *Masque de fer*? Ce que vous saurez de plus que les autres, c'est que *la prison de cet infortuné n'a fait tort à personne qu'à lui*. »

Parole remarquable, surtout pleine de vérité, comme le lecteur ne tardera pas à s'en convaincre.

On était arrivé à la veille de la révolution française, sans que la discussion relative au Masque de fer eût rien perdu de sa vivacité et de son actualité. Le comte de Vermandois, un frère adultérin de Louis XIV, le duc de Beaufort et Monmouth étaient les seuls prétendants un peu sérieux au titre du *Masque de fer*, qu'on eût produits et discutés jusqu'alors. Lorsque, le 14 juillet 1789, la Bastille s'écroula, le premier prisonnier dont on demanda le nom aux cachots de l'antique forteresse, ce fut *l'homme au Masque de fer*.

Après de longues recherches dans les murs de la vieille citadelle, dans ses registres surtout, on trouva, dit un recueil de l'époque (1), « une carte qu'un homme curieux de voir la Bastille prit au hasard avec plusieurs papiers; cette carte contient, ajoute le rédacteur, le numéro 64,389,000 et la note suivante : *Fouquet* (2), *arrivant des îles Sainte-Marguerite, avec un masque de fer*; ensuite trois X.X.X., et au-dessous, *Kersadion*. » Le journaliste attestait avoir vu la carte; elle fut reproduite

(1) Voyez la dernière feuille des *Loisirs d'un patriote français* (recueil périodique), à la date du 13 août 1789.

(2) C'est bien l'orthographe du temps où vécut le surintendant; mais, depuis, on s'est contenté d'écrire ainsi ce nom : *Fouquet*.

avec ses réflexions, sous ce titre : *Grande découverte! l'homme au Masque de fer dévoilé* (in-8° de sept pages d'impression). Cette plaquette fut vendue dans les rues, et cette opinion nouvelle, qui faisait du fameux surintendant Fouquet l'homme au Masque de fer, produisit certaine impression, quoique jetée sans preuves, sans nom d'auteur, sans aucune sorte de garantie historique : on se rappela alors une phrase du *Supplément au Siècle de Louis XIV*, d'après laquelle le ministre Chamillart aurait dit que le *Masque de fer* « était un homme qui avait tous les secrets de Fouquet. » Des gens fort judicieux allèrent jusqu'à croire que Chamillart, que Saint-Simon nous dépeint d'un caractère *vrai, droit, aimant l'État et le Roi comme sa maîtresse, opiniâtre à l'exces*, avait dit la vérité sans pourtant manquer à son serment ni trahir un secret qui eût pu compromettre l'honneur de son maître ; selon une idée que d'autres ont eue avant vous, Chamillart voulait désigner Fouquet et ne le pas nommer : en effet, qui était mieux instruit des secrets de Fouquet que Fouquet lui-même.

Le numéro inintelligible de 64,389,000 inscrit sur la carte précitée, renfermait peut-être un sens qu'on pouvait traduire par des lettres, car l'emploi des chiffres était très-usité alors dans les affaires d'État. Les trois X. peuvent aussi s'interpréter de diverses manières également plausibles : est-ce la désignation d'un registre, d'une série, d'une armoire ? Quant au nom propre de *Kersadion*, qui est un nom breton et qu'on doit lire de préférence *Kersadiou* ou *Kersaliou*, c'est peut-être celui qu'on avait imposé à Fouquet, selon la règle des prisons d'État, où de fréquents changements de noms déroutaient les démarches actives des intéressés. Ainsi, M. de

Palteau prétend que l'homme au Masque était connu sous le nom de *Latour* à la Bastille, et nous le voyons désigné par le nom de *Marchialy* sur les registres de la paroisse Saint-Paul.

Depuis 1789 jusqu'à 1830, la discussion relative au *Masque de fer* a enfanté un grand nombre de systèmes et une foule d'écrits. Sept prétendants ont paru tour à tour sur la scène ; ce sont : Arwedicks, patriarche schismatique ; Matthioli, secrétaire du duc de Mantoue, enlevé par ordre de Louis XIV, qui, dit-on, redoutait son influence politique ; puis Henri Cromwell, second fils du Protecteur ; le duc de Monmouth ; un fils naturel, d'autres disent un fils légitime d'Anne d'Autriche ; le comte de Vermandois ; enfin le duc de Beaufort.

Résumons rapidement ce qu'il y a à dire touchant ces divers prétendants à la renommée du *Masque de fer*.

I. Arwedicks, « ennemi mortel de la religion [dit le chevalier de Taulès] (1), et auteur de la cruelle persécution que les Arméniens catholiques avaient soufferte, » fut enfin exilé et enlevé, à la sollicitation des jésuites, par une barque française, pour être conduit en France et « mis dans une prison d'où il ne pourrait jamais sortir. » L'entreprise réussit ; Arwedicks fut mené à l'île Sainte-Marguerite, « et de là à la Bastille, où il mourut. » C'est M. de Taulès qui le dit. Sa brochure parut en 1825 ; mais quoique l'auteur se flattât d'attirer l'attention en accusant les jésuites sur la couverture de sa publication, elle fut confondue avec ce déluge d'écrits qui publiaient la résurrection de l'ordre entier en France, à la grande

(1) *L'Homme au Masque de fer*, mémoire historique où l'on réfute les différentes opinions relatives à ce personnage mystérieux, et où l'on démontre que ce prisonnier fut une des victimes des Jésuites. (1825, in-8°.)



terreur des abonnés du *Constitutionnel* d'alors. M. de Taulès dit que le patriarche fut réclame jusqu'en 1713 par le gouvernement turc ; mais il n'indique pas la date de son enlèvement. Or, Arwedicks fut enlevé « pendant l'ambassade de M. Feriol à Constantinople (1), » et M. Feriol succéda dans cette ambassade à M. de Châteauneuf, en 1699 ; or, Saint-Mars arriva en 1698 à la Bastille avec son prisonnier masqué. En outre, on sait maintenant qu'Arwedicks se convertit au catholicisme, recouvra sa liberté et mourut libre à Paris, comme le prouve son extrait mortuaire conservé aux archives des Affaires étrangères.

II. L'enlèvement du secrétaire du duc de Mantoue est maintenant aussi bien prouvé que celui d'Arwedicks ; mais quoique Matthioli, arrêté en 1679, ait été conduit à Pignerol, on ne peut lui faire l'honneur de le confondre avec le *Masque de fer*. Catinat dit de lui, dans une lettre à Louvois : « Personne ne sait le nom de ce fripon ; » Louvois écrit à Saint-Mars : « J'admire votre patience, et que vous attendiez un ordre pour traiter un fripon comme il le mérite, quand il vous manque de respect, etc., etc. » Il y a loin de ce style aux respects qu'on prodiguait au célèbre prisonnier, et que tous les auteurs ont été unanimes à constater. Matthioli, du reste, mourut en 1681.

III. Quant à Henri Cromwell, il est étrange que ce second fils du Protecteur soit rentré dans une obscurité si complète en 1659, qu'on ne sait ni où il a vécu, ni où il mourut. Pourquoi serait-il devenu prisonnier d'État en France, où son frère avait le privilège de séjourner sans

(1) Mémoire manuscrit de M. de Bonac, ambassadeur de France à Constantinople, en 1724, aux archives des Affaires étrangères.

être inquiété ? Le probable ne supplée pas ici à l'absence de toute espèce de preuves.

IV. Sans mettre en question le plus ou moins de vraisemblance qu'il y avait à une prétendue substitution de personnes au supplice de Monmouth, il suffit d'opposer à la date du 13 juillet 1683, jour de l'exécution de ce prince, cette phrase d'une lettre de Barbezieux à Saint-Mars, écrite le 13 août 1691 : « Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous votre garde depuis vingt ans. »

V. Pour ce qui est d'un fils naturel ou légitime d'Anne d'Autriche, il suffit de quelques mots pour démontrer l'absurdité de cette supposition. Barbezieux écrivait à Saint-Mars, le 17 novembre 1697 : « Sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'*a fait* votre ancien prisonnier. » Le ministre ne se fût pas servi de cette locution précise, dans le cas où l'inconnu n'aurait eu que sa naissance à expier. « Au reste, dit un critique distingué (1), ce système n'a jamais produit un seul document authentique, et ne repose que sur des présomptions romanesques. » Nous avons dit, un fils *naturel* ou un fils *légitime* : relativement à ce dernier, Soulavie publia, en 1790, le bruit que voici : Deux pères seraient venus, pendant la grossesse d'Anne d'Autriche, annoncer à Louis XIII que la reine son épouse mettrait au monde deux jumeaux qui causeraient de grandes guerres par leur rivalité : Louis XIII, sacrifiant ses devoirs de père au bonheur de son peuple, aurait pris sur-le-champ la résolution de cacher à jamais la naissance du second de ses fils. On devine le reste.

(1) Paul Lacroix, auteur d'un excellent travail sur l'*Homme au Masque de fer*.

On sait aujourd'hui que rien ne coûtait à Soulavie en fait de mensonges, « grâce au sentiment patriotique dont il était animé, » dit Chamfort, le panégyriste de ce misérable éditeur de ce tissu d'impostures qui s'appelle les *Mémoires du Maréchal de Richelieu*. Mais, tirons un voile sur ces infamies.

VI. La fameuse lettre de Barbezieux qui met en échec tous les systèmes, ne laisse pas même discuter l'identité du comte de Vermandois, mort en 1683, — avec l'inconnu, prisonnier *depuis vingt ans* en 1691.

VII. Le système relatif au duc de Beaufort est plus raisonnable que tous les précédents, pour expliquer les motifs de sa réclusion à la Bastille : mais, on sait maintenant que, lorsqu'en 1669, Louis XIV le chargea de secourir Candie assiégée par les Turcs, Beaufort fut tué dans une sortie, le 26 juin, sept jours après son arrivée. Beaufort n'a donc pu être l'*Homme au Masque de fer*.

Il est prouvé pour nous, que le fameux prisonnier au Masque n'était autre que le célèbre surintendant Fouquet : la minutieuse comparaison des faits et des dates ne permet plus l'hésitation à cet égard. Arrêté en 1661, condamné à la prison perpétuelle en 1664, Fouquet fut enfermé d'abord à Pignerol, puis aux îles Sainte-Marguerite, enfin à la Bastille, où il finit ses jours. Voilà notre conviction ; il nous reste à la baser sur des faits solides, et après avoir prouvé ce que nous avançons, à dire les motifs qui amenèrent la longue captivité de Fouquet, — captivité qui ne finit qu'avec sa vie.

Pour établir maintenant d'une manière victorieuse, que le *Masque de fer* et Fouquet ne sont qu'une seule et même personne avec deux noms différents, et à des époques différentes, il suffira de prouver : 1° Que les pré-

cautions apportées dans la garde de Fouquet à Pignerol ressemblent en tout point à celles qu'on déploya plus tard pour l'homme au Masque à la Bastille comme aux îles Sainte-Marguerite ; 2° que la plupart des traditions relatives au prisonnier masqué paraissent devoir se rattacher à Fouquet ; 3° que l'apparition du *Masque de fer* a suivi presque immédiatement la prétendue mort de Fouquet en 1680 ; 4° que cette mort de Fouquet, en 1680, est loin d'être certaine ; 5° que des raisons politiques et particulières ont déterminé Louis XIV à le faire passer pour mort ; 6° enfin, que l'époque de la mort de Fouquet, en 1680, étant reconnue fautive, les faits et les dates, les inductions et les probabilités viennent à l'appui de ce système, qui est celui de M. Paul Lacroix et aussi le nôtre, que nous avons corroboré de faits curieux. Ce système deviendrait incontestable si la carte trouvée à la Bastille en 1789 existait encore : cette pièce est une des plus fortes preuves qu'on puisse invoquer.

I. Dès que la chambre de justice, par son arrêt du 20 décembre 1664, eut déclaré Fouquet *at eint et convaincu d'abus et malversations par lui commises au fait des finances dans les fonctions de surintendant*, et l'eut banni à perpétuité hors du royaume, en confisquant tous ses biens, le roi jugea qu'il y pouvait avoir grand péril à laisser sortir ledit Fouquet hors du royaume, vu la connaissance particulière qu'il avait des affaires les plus importantes de l'État ; en conséquence la peine de bannissement perpétuel fut commuée en celle de prison perpétuelle, et trois jours après l'arrêt rendu, Fouquet monta en carrosse avec quatre hommes, et partit escorté de cent mousquetaires pour être conduit au château de Pignerol sous la conduite de M. de Saint-Mars. On retint à la Bas-

tille le médecin et le valet de chambre de Fouquet (Pecquet et Lavallée), *de peur qu'étant en liberté, ils ne donnassent avis de sa part à ses parents et à ses amis pour sa délivrance* (1).

Ce fut Louis XIV qui signa l'*Instruction* remise à Saint-Mars, laquelle n'eût pas été plus sévère pour le *Masque de fer*; cette instruction défend « que Fouquet ait communication avec qui que ce soit, de vive voix ni par écrit, et qu'il soit visité de personne, ni qu'il sorte de son appartement pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être, pas même pour se promener; » elle refuse des plumes, de l'encre et du papier à Fouquet, mais elle permet que Saint-Mars « lui fasse fournir des livres, observant néanmoins de ne lui en donner qu'un à la fois, et de prendre soigneusement garde, en retirant ceux qu'il aura eus en sa disposition, s'il n'y a rien d'écrit ou de marqué dedans; » elle charge Saint-Mars d'acheter les habits et le linge dont le prisonnier aura besoin, et de lui donner un valet, qui sera pareillement privé de toute communication, et n'aura non plus de liberté de sortir que ledit Fouquet; elle charge aussi Saint-Mars de lui donner un confesseur lorsqu'il voudra se confesser, « en observant néanmoins de n'avertir ledit confesseur qu'un moment avant qu'il doive entendre ledit Fouquet, et de ne pas lui donner la même personne pour le confesser; » elle recommande à Saint-Mars de tenir Sa Majesté avertie de temps en temps de ce que fera le prisonnier.

Nous abrégeons le détail des mille précautions prises à l'égard de Fouquet et de sa parfaite séquestration : les

(1) Tome XIII des *Défenses de M. Fouquet*.

lettres de Louvois à Saint-Mars sont nombreuses, et toutes tendent à rendre de plus en plus secrète la captivité de Fouquet.

A la fin de 1672, la prison du surintendant commença de s'adoucir; on lui rendit une lettre de sa femme avec permission d'y répondre *en présence* de Saint-Mars; dès lors, d'autres lettres de M<sup>me</sup> Fouquet lui parvinrent de même par l'entremise de Louvois, qui faisait examiner et visiter ces lettres soumises à des analyses chimiques pour qu'on n'y pût cacher quelque écriture faite avec une encre invisible. Mais, nonobstant des adoucissements progressifs dans la captivité de Fouquet, la surveillance de Saint-Mars était aussi active.

II. L'anecdote de l'assiette d'argent trouvée par le pêcheur des îles Sainte-Marguerite est rapportée d'une autre manière dans le *Voyage en Provence*, par le Père Papon, qui la tenait d'un vieil officier, dont le père avait été attaché à la garde du *Masque de fer*. Selon cet officier, ce ne serait pas une assiette, mais une chemise très-fine sur laquelle le prisonnier aurait écrit *d'un bout à l'autre* : un frater vit cette chemise tomber dans la mer et l'apporta dépliée à M. de Saint-Mars. L'origine de cette anecdote, dont la conclusion terrible est très-discutable, nous paraît exister dans les passages de deux lettres de Louvois à Saint-Mars : « Votre lettre m'a été rendue avec le nouveau mouchoir sur lequel il y a de l'écriture de M. Fouquet (1). — Vous pouvez lui déclarer que s'il emploie encore son linge de table à faire du papier, il ne doit pas être surpris si vous ne lui en donnez plus (2). »

(1) 18 décembre 1665.

(2) 21 novembre 1667.

Fouquet mettait de l'écriture partout, même sur ses rubans et la doublure de ses habits (1).

Quant aux égards que Louvois montrait pour le *Masque de fer*, en se découvrant devant lui, on peut penser que ce ministre eût accordé des marques de déférence au malheur et à la vieillesse, s'il se rencontra jamais avec Fouquet dans un de ces voyages rapides et mystérieux qu'il faisait souvent (2). Louvois, dans ses lettres à Saint-Mars, ne s'exprime jamais qu'avec beaucoup de politesse en parlant de Fouquet : « Je vous prie, écrit-il le 26 décembre 1677, de faire à M. Fouquet un remerciement de ma part sur toutes ses honnêtetés. » Les beaux habits, le linge fin, et tout ce qu'on prodiguait au prisonnier masqué pour lui rendre la vie plus douce, n'étaient pas non plus refusés à Fouquet : l'ameublement de sa seconde chambre à Pignerol coûta plus de 1200 livres (3) ; les habits et le linge que Saint-Mars lui fournit en treize mois coûta d'une part, 1042 livres, et de l'autre, 1646 livres (4) ; Fouquet avait des flambeaux d'argent dont il fit faire des assiettes et une salière (5), on renouvela plusieurs fois ses *tapis* pendant seize ans de prison ; il avait par an deux habits neufs, l'un d'hiver et l'autre d'été, etc.

On pourrait encore appliquer à Fouquet une partie de ce que la tradition nous fait connaître de la taille, de l'air majestueux, de la voix intéressante et de l'esprit orné du prisonnier masqué. Fouquet n'était pas beau de

(1) Lettre de Louvois, du 14 février 1667.

(2) Voyez le *Mercurie galant*, de mai 1680.

(3) Lettre de Louvois, 20 février 1665.

(4) Lettres de Louvois, 12 décembre 1665 et 22 février 1666.

(5) Lettre de Louvois, 7 août 1665.

visage, il est vrai : mais l'abbé de Choisy, dans ses *Mémoires*, nous le montre « savant dans le droit, et même dans les belles-lettres ; sa conversation légère, ses manières aisées et agréables ; répondant toujours des choses agréables. » Ses portraits lui donnent une figure spirituelle, un regard fier, une superbe chevelure : en un mot, sa bourse, comme on l'a très-bien dit, n'était pas le seul aimant qui lui gagnât les cœurs, puisque M<sup>me</sup> de Sévigné l'aimait assez pour en faire un ami (1).

III. Il est certain qu'avant l'année 1680, Saint-Mars ne gardait à Pignerol que deux prisonniers importants, — Fouquet et Lauzun ; cependant, *l'ancien prisonnier qu'ii avait à Pignerol*, suivant les termes du journal de M. Dujunca, dut se trouver dans cette forteresse avant la fin d'août 1681, époque du passage de Saint-Mars au fort d'Exiles, où le roi l'envoyait en qualité de gouverneur, pour le récompenser de son zèle dans la garde de Fouquet. C'est donc dans l'intervalle du 23 mars 1680, date supposée de la mort de Fouquet, au 1<sup>er</sup> septembre 1681, que le *Masque de fer* parut à Pignerol, d'où Saint-Mars n'emmena que deux prisonniers à Exiles ; or, l'un de ces prisonniers fut probablement l'homme au Masque ; le second, qui ne nous est pas connu, était mort en 1687, puisque Saint-Mars, qui eut cette année-là le gouvernement des îles Sainte-Marguerite, ne conduisit qu'un seul prisonnier dans cette nouvelle prison.

IV. La correspondance de Louvois avec Saint-Mars fait mention, il est vrai, de la mort de Fouquet, que lui aurait annoncée une lettre de Saint-Mars, écrite le 23 mars 1680 ; cette correspondance, datée des 8, 9 et 29

(1) Voir ses *Lettres*, *passim*.

avril, répète plusieurs fois, *feu M. Fouquet*, en ordonnant de remettre le corps du défunt aux *gens de M<sup>me</sup> Fouquet*, et de transférer Lauzun dans la chambre mortuaire meublée et tapissée à neuf; mais il est remarquable que, dans les lettres postérieures, Louvois dise comme à l'ordinaire, *M. Fouquet*, sans faire précéder ce nom de la qualification de *feu*, qu'il employait auparavant. Les contradictions des contemporains au sujet de la mort de Fouquet ne sont pas moins extraordinaires que celle des dates; et l'absence, presque complète, de pièces y relatives, laisse beaucoup à présumer. « Conçoit-on, par exemple, que Louvois n'accuse réception de la lettre d'avis de Saint-Mars que le 3 avril, tandis que la *Gazette de France* du 6 publiait cette nouvelle (1) et que M<sup>me</sup> de Sévigné la savait cinq jours auparavant (2). Le courrier portant les dépêches du ministre serait donc resté plus de quatorze jours en chemin. et la poste de Pignerol aurait fait la même route en moins de huit jours?... Comment expliquer le silence du *Mercur galant* sur cette mort d'un personnage célèbre, quand on trouve dans ce journal, le fidèle relevé des décès principaux de chaque mois? Étrange mort que celle-ci, qui eut lieu à Pignerol le 23 mars, et qui était sue le 25 à Paris!

« Quoi! pas un acte authentique pour constater la mort d'un homme qui a fait autant de bruit par sa disgrâce que par sa fortune, pour imposer silence aux soupçons toujours prêts à chercher un crime dans une mort entourée du mystère de la prison d'État, pour forcer l'histoire à enregistrer le terme de cette grande et illustre captivité!

(1) Dans son numéro 28.

(2) Voyez une lettre de Bussy-Rabutin, à M<sup>me</sup> de M<sup>rs</sup>, en date du 25 mars 1680.

Rien qu'une dépêche, presque énigmatique, du ministre de la guerre; rien que la restitution d'un cadavre dans un cercueil; rien que l'extrait d'un obituaire de couvent constatant l'inhumation un an après (1)!

Le 9 avril 1680, Louvois écrit de Saint-Germain à Saint-Mars : « Le roi me commande de vous faire savoir que Sa Majesté trouve bon que vous fassiez remettre aux gens de M<sup>me</sup> Fouquet le corps de feu son mari, pour le faire transporter où bon lui semblera. » Cependant ce ne fut qu'un an plus tard que le corps, transporté à Paris, fut inhumé le 28 mars 1681, en l'église du couvent des filles de la Visitation Sainte-Marie, dans la chapelle de Saint-François-de-Sales où François Fouquet, père du surintendant, reposait sous les marches de l'autel depuis quarante ans. François Fouquet avait une fastueuse épitaphe qui énumérait ses titres et ses vertus; mais Nicolas, son fils, n'eut pas même son nom gravé sur une lame de cuivre, dans un temps où l'Académie des inscriptions et des médailles secondait la sculpture pour immortaliser les tombeaux.

La mort de Fouquet n'était pas avérée de son temps, surtout pour ses amis, puisque La Fontaine, qui avait eu des accents si douloureux pour gémir sur la chute d'*Oronte*, ne donne pas un vers de regret à son Mécène; puisque Gourville, qui fut en correspondance avec son ami Fouquet jusqu'au dernier moment, ne mentionne ni le temps, ni le lieu de sa mort dans ses *Mémoires*, puisque enfin la famille de Fouquet elle-même était incertaine du sort de cet infortuné.

V. Quiconque approfondit le procès de Fouquet, ne

(1) Paul Lacroix, déjà cité.

peut être étonné du dénouement de cette captivité. Voici comment Louis XIV, dans ses *Mémoires et instructions pour le Dauphin son fils*, parle de la chute du surintendant : « La vue des vastes établissements que cet homme avait projetés, et les insolentes acquisitions qu'il avait faites, ne pouvaient manquer qu'elles ne convainquissent mon esprit du dérèglement de son ambition ; mais, quelque artifice qu'il pût pratiquer, je ne fus pas longtemps sans reconnaître sa mauvaise foi ; car, il ne pouvait s'empêcher de continuer ses dépenses excessives, de fortifier des places, d'orner des palais, de former des cabales, et de mettre sous le nom de ses amis des charges importantes qu'il leur achetait à mes dépens, dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'État. »

Il n'y a rien d'exagéré dans ces paroles ; au contraire.

Les griefs et la juste antipathie du roi contre l'ambitieux Fouquet étaient encore accrus par l'audace que le surintendant avait eue de porter ses vues sur M<sup>lle</sup> de La Vallière, que Louis XIV aimait en secret. Il ne faut cependant pas s'arrêter exclusivement à ce dernier motif pour expliquer la disgrâce de Fouquet. Comme l'a très-bien dit l'impartial biographe de Colbert (1) : « Jusqu'à présent, on a généralement considéré Fouquet comme la victime d'une intrigue de cour, et l'on répète même encore de très-bonne foi que Louis XIV fut animé dans sa conduite, durant toute cette affaire, par un lâche ressentiment particulier ; enfin, on veut toujours voir l'amant derrière le roi. Cette opinion, je ne crains pas de le dire, est essentiellement erronée, injuste, et la lecture de la pièce qui motiva la condamnation de Fouquet portera... la conviction

(1) M. Pierre Clément, dans son *Étude hist. sur Nicolas Fouquet*.

tion dans tous les esprits. Cette pièce n'a encore été reproduite, même sommairement, par aucun biographe... L'écrit original, tracé en entier de la main du surintendant, fut découvert... derrière une glace. On trouva également dans les papiers du surintendant deux engagements conçus dans une forme des plus étranges, et tous les deux fort compromettants, l'un du capitaine Deslandes, l'autre du président Maridor. Il n'est pas sans intérêt de les transcrire ici... Ils donneront au moins une idée de la légèreté de l'homme qui les acceptait et qui les oubliait dans ses papiers, après tous les bruits que ses amis lui avaient redits depuis la fête de Vaux. Voici d'abord l'engagement de ce capitaine Deslandes :

« Je promets et donne ma foi à monseigneur le procureur général surintendant des finances et ministre d'État, de n'estre jamais à autre personne qu'à lui, auquel je me donne et m'attache du dernier attachement que je puis avoir, et je lui promets de le servir généralement *contre toute personne sans exception*, et de n'obéir à personne qu'à lui, ni mesme d'avoir aucun commerce avec ceux qu'il me défendra, et de lui remettre la place de Concarneau, qu'il m'a confiée, toutes les fois qu'il l'ordonnera ; je lui promets de sacrifier ma vie *contre tous ceux qu'il lui plaira, de quelque qualité et condition qu'ils puissent estre, sans en excepter dans le monde un seul*, et pour assurance de quoi je donne le présent billet escrit et signé de ma main....  
 Fait à Paris, le 2 juin 1658.

» Signé DESLANDES. »

L'engagement du président Maridor était conçu dans les termes suivants :

« Je promets à monseigneur le procureur général, » *quoiqu'il puisse arriver*, de demeurer en tout temps » parfaitement attaché à ses intérêts, et *sans aucune réserve ny distinction de personnes et de quelque qualité* » et condition qu'elles puissent estre, étant dans la résolution d'exécuter *aveuglément* ses ordres dans toutes » les affaires qui se présenteront et le concerneront personnellement. Faict ce vingtiesme octobre 1658.

» Signé MARIDOR. »

De bonne foi, que pouvaient signifier de pareils écrits? Mais cela n'était rien encore comparé à la pièce principale, — au projet de révolte. Ce projet se composait de vingt-six pages d'écriture de la main même de Fouquet, et surchargées par lui à diverses reprises. Écrit en 1657, il avait été modifié sensiblement en 1658, après l'acquisition de Belle-Isle, qu'il avait fait fortifier avec soin.

Nous voudrions pouvoir reproduire en entier cette pièce, mais sa longueur s'oppose à ce que nous le fassions : on la trouvera dans l'*Histoire de Colbert*, de M. P. Clément. Voici en quels termes cet écrivain impartial a résumé le contenu du projet de révolte imaginé par Fouquet : « En lisant cette pièce, les réflexions viennent en foule, et l'on ne sait s'il faut plus s'étonner de la légèreté excessive de celui qui l'a écrit, de la naïveté avec laquelle il comptait sur le dévouement des hommes qu'il avait gorgés d'argent pendant sa prospérité, ou des folles idées qu'il se faisait sur son importance politique dans l'État... Mais, pour paraître incroyable, le projet de Fouquet n'en était pas moins très-réel. Il semble aujourd'hui que cette pièce seule eût dû suffire pour justi-

fier un procès dont l'issue n'aurait pu être douteuse. En effet, malversations, abus des deniers publics pour s'attacher des créatures au préjudice de l'État, plan de guerre civile : ces trois griefs sont écrits à chaque ligne.»

En terminant le compte rendu du procès de Fouquet, M. P. Clément apprécie en ces termes la conduite de Louis XIV, modifiant l'arrêt de bannissement perpétuel du surintendant en la prison perpétuelle : « Cette décision, inspirée par la politique, par la raison d'État, fut un véritable coup d'État. Pour quiconque aura lu avec quelque attention le projet de Fouquet, il est évident que ce projet constituait le crime d'État le plus caractérisé. On objectait vainement qu'il n'avait pas reçu un commencement d'exécution. Il y avait d'abord les séductions à prix d'argent ; ensuite, cette exécution n'avait pas eu lieu par des motifs indépendants de Fouquet... La politique que le roi adopta dans cette mémorable circonstance se rattachait à la politique violente, révolutionnaire en quelque sorte, mais ferme et prévoyante du cardinal de Richelieu. Supposez que Fouquet fût passé à l'étranger et qu'il s'y fût mêlé à quelques intrigues, comme son caractère léger devait le faire craindre naturellement, quel échec moral, quelle déconsidération pour le gouvernement ! Non-seulement la détention perpétuelle prévenait de telles conséquences, mais elle inspirait une frayeur salutaire aux ambitieux, aux brouillons, aux autres leur rang ; elle donnait du gouvernement, aux autres puissances, une opinion que l'on avait le plus grand intérêt à accréditer, — à savoir, qu'il n'était plus dominé par les partis, qu'il était maître de ses mouvements, libre dans ses desseins. Il ne faut pas oublier enfin, en appréciant le parti adopté par Louis XIV, que Fouquet

fut surtout un prétexte pour l'opposition du temps. »

VI. Enfin, l'histoire du géôlier peut servir encore à éclaircir celle du prisonnier. Saint-Mars, par le crédit de sa belle-sœur et de Louvois, avait été choisi pour surveiller Fouquet aussitôt après l'arrestation de celui-ci. On le nomma, en 1664, capitaine d'une compagnie franche, avec le titre de commandant de la prison de Pignerol, pour garder Fouquet dans cette citadelle. Tant que dura ostensiblement la prison du surintendant, Saint-Mars jouit d'un crédit considérable à la cour. Cependant il refusa, en 1687, le commandement de la citadelle de Pignerol, que le roi lui offrit en récompense de ses services, et n'accepta qu'à regret le commandement du fort d'Exiles, où il se rendit la même année avec deux prisonniers seulement, amenés de Pignerol chacun dans une litidre fermée. L'un de ces prisonniers mourut à Exiles, puisque Saint-Mars n'en transféra qu'un aux îles Sainte-Marguerite, dont il fut institué gouverneur en 1687. Ces changements de résidence n'étaient pas sans doute sans dangers et inconvénients, et sans doute Saint-Mars les souhaitait peu; car, en 1698, il essaya de refuser encore le gouvernement de la Bastille, que Barbezieux le força de prendre. Il revint donc à Paris avec son prisonnier et les personnes de confiance qui possédaient ce secret. Saint-Mars obéit à contre-cœur, comme s'il craignait de perdre son prisonnier, qui ne vécut que quatre ans et demi à la Bastille.

Les lettres de Saint-Mars prouvent qu'il désignait Fouquet par cette qualification : *mon prisonnier*, quoique bien d'autres prisonniers fussent sous sa garde, et qu'il continuait à employer le même terme à l'égard du *Masque de fer*, après la prétendue mort de Fouquet. Il écrivait

d'Exiles à Louvois, le 20 janvier 1687 : « Je donnerai si bien mes ordres pour la garde de *mon prisonnier*, que je puis bien vous en répondre. » Il lui écrivait des îles Sainte-Marguerite, le 3 mai 1687 : « Je n'ai resté que douze jours en chemin, à cause que *mon prisonnier* était malade... Je puis vous assurer, monseigneur, que personne au monde ne l'a vu, et que la manière dont je l'ai gardé et conduit pendant toute ma route fait que chacun cherche à deviner qui peut être *mon prisonnier*. » N'est-ce pas le même personnage à différentes époques? Les ministres se servaient aussi d'une dénomination semblable pour Fouquet et le *Masque de fer*; Louvois, en parlant du surintendant à Saint-Mars, dit fréquemment *notre prisonnier*, comme faisait, en 1691, Barbezieux, en parlant de l'homme au masque.

M. Dujunca, que M<sup>me</sup> de Sévigné traite d'*ami*, consigna sur son journal l'entrée du *Masque de fer* à la Bastille, et peut-être chercha-t-il à pénétrer ce secret d'État. On pourrait penser qu'il avait reconnu Fouquet sous le masque de velours noir, et confié ce mystère à M<sup>me</sup> de Sévigné, qui alla elle-même à la Bastille, le 6 août 1703, un mois et demi avant la mort de *Marchiały*, qui n'était autre que l'ex-surintendant.

Ainsi, par tout ce qu'on vient de lire (sans compter toutes les autres inductions que nous aurions pu produire), il reste bien prouvé que le *Masque de fer* n'était autre que Fouquet, et que la vraie date de sa mort, à la Bastille, est l'année 1703, vers la fin de septembre, et non 1680.